SOCCAD
Groupe Arthaud & Associés

Expertise Comptable
Audit
Conseil

HANDI LYON RHONE

Siège social : Les Jardins d'Entreprises, 213 Rue de Gerland Bâtiment F - 69007 Lyon
Association déclarée – Secteur action sociale
Siren : 497 726 703

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Exercice clos le 31 décembre 2020

SOCCAD RHONE-ALPES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

HANDI LYON RHONE

Siège social : Les Jardins d'Entreprises, 213 Rue de Gerland Bâtiment F - 69007 Lyon
Association déclarée – Secteur action sociale
Siren : 497 726 703

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale HANDI LYON RHONE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale des actionnaires nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HANDI LYON RHONE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Codid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association HANDI LYONRHONE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Chiffre d'affaires : nous nous sommes attachés à vérifier la cohérence du chiffre d'affaires comptabilisé compte tenu des différentes conventions signées. Nous avons en outre vérifié le bon rattachement des produits à l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérification du rapport de moral et financier et des autres documents adressés à l'assemblée

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents adressés à l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société[1] à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Limonest,
Le 01 juillet 2021

SOCCAD Lyon Rhône-Alpes
Représenté par Yann Berthaud
Commissaire aux comptes



KPMG

Bilan Actif

HANDI LYON RHONE

Actif			Exercice au 31/12/2020			Exercice au 31/12/2019
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Fonds commercial (1)				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1)				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst.techniques, mat.out.industriels	287 612	131 961	155 651	
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		Immobilisations grevées de droit				
		Autres				87 968
		TOTAL	287 612	131 961	155 651	87 968
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées	998 143		998 143	613 143
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres	58 867		58 867	13 732
		TOTAL	1 057 010		1 057 010	626 875
		Total I	**1 344 623**	**131 961**	**1 212 662**	**714 843**
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Avances et acomptes versés sur commande					
	Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	136 775		136 775	77 914
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	128 485		128 485	90 970
		TOTAL	265 261		265 261	168 885
	Divers	Valeurs mobilières de placement	308 355		308 355	305 305
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	990 433		990 433	1 499 660
		Charges constatées d'avance (4)	76 899		76 899	27 639
		Total II	**1 640 948**		**1 640 948**	**2 001 489**
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	**2 985 572**	**131 961**	**2 853 611**	**2 716 332**
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

Edité à partir de Loop V4.21.7

KPMG

Bilan Passif

HANDI LYON RHONE

Passif			Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
Fonds propres	Sans droit de reprise	**Fonds propres sans droit de reprise**		
		Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires	814 605	
		Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)		987 030
	Avec droit de reprise	**Fonds propres avec droit de reprise**		
		Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
		Apports		
		Legs et donations		
		Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
	Écarts de réévaluation			
	Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles		
		Réserves pour projet de l'entité		
		Réserves		
		Autres		
		Report à nouveau	599 853	407 561
		Excédent ou Déficit de l'exercice	**66 337**	**19 867**
		Situation nette (sous total)	**1 480 797**	**1 414 459**
		Fonds propres consomptibles		
		Subventions d'investissement	6 064	
		Provisions réglementées		
		Droit des propriétaires (commodat)		
		Total I	**1 486 861**	**1 414 459**
Autres fonds propres		Montant des émissions de titres participatifs		
		Avances conditionnées		
		Total I bis		
Fonds dédiés		Fonds reportés liés aux legs ou donations		
		Fonds dédiés		100 000
		Total II		**100 000**
Provisions		Provisions pour risques	170 000	75 000
		Provisions pour charges	436 751	389 118
		Total III	**606 751**	**464 118**
Dettes		Emprunts obligataires et assimilés		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
		Emprunts et dettes financières diverses (2)		
		Avances et acomptes reçus (3)		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 901	134 203
		Dettes des legs ou donations		
		Dettes fiscales et sociales	544 632	506 657
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
		Autres dettes	6 442	6 013
		Instruments de trésorerie		
		Produits constatés d'avance	141 022	90 882
		Total IV	**759 998**	**737 755**
		Écart de conversion Passif V		
		TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	**2 853 611**	**2 716 332**
Renvois		(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
		(2) Dont emprunts participatifs		
		Dettes sauf (3) à plus d'un an		
		Dettes sauf (3) à moins d'un an		737 755
Engagements donnés		Sur legs acceptés		
		Autres		

Edité à partir de Loop V4.21.7

Compte de résultat

HANDI LYON RHONE

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	69 018	
	dont parrainages		
	Ventes de marchandises		
	Production vendue		63 512
	Montant net du chiffre d'affaires		63 512
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	4 178 848	4 044 792
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	524 294	442 584
	Utilisations des fonds dédiés	100 000	
	Autres produits	3 115	2 782
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	**4 875 276**	**4 553 670**
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		32 944
	Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
	Autres achats et charges externes (1)	946 057	866 990
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	261 697	264 232
	Salaires et traitements	2 155 011	2 044 855
	Charges sociales	862 045	808 247
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	50 606	51 791
	Dotations aux provisions	531 751	464 118
	Subventions versées par l'association		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	5 143	5 804
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	**4 812 311**	**4 538 982**
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	**62 964**	**14 688**
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier		
	immobilier		37 866

Edité à partir de Logiciel V14.21.2

Compte de résultat

HANDI LYON RHONE

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 462	4 715
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	3 462	4 715
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERS IV		
	2. Résultat financier (III-IV)	**3 462**	**4 715**
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	**66 426**	**19 403**
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	0	500
	Sur opérations en capital	5 102	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	5 102	500
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	1 584	2 820
	Sur opérations en capital	1 362	11 965
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	2 946	14 785
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	**2 155**	**-14 285**
Participation des salariés aux résultats	VII		
Impôts sur les bénéfices	VIII	2 244	3 599
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	IX		18 348
Engagements à réaliser sur ressources affectées	X		
	Total des produits (I + III + V + IX)	**4 883 841**	**4 577 234**
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + X)	**4 817 503**	**4 557 366**
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	66 337	19 867

Évaluation des contributions volontaires en nature

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	5 231	
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	5 231	
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature	5 231	
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	5 231	

Edité à partir de Loop V4.21.7

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evènements principaux

L'exercice 2020 a été caractérisé par le/ les faits d'importance significative suivants :

— En raison de l'épidémie de coronavirus et des mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 mars 2020, l'association ne s'est pas trouvée impactée par une cessation temporaire ou partielle d'activité.

Les offres de services ont été délivrées à distance et les financements correspondants ont été maintenus par l'Agefiph, le Fiphfp, Pôle emploi, la Métropole et le Département.

Dans ce contexte, Handi Lyon Rhône n'a pas été amenée à mettre en œuvre des mesures spécifiques sur les plans réglementaire et financier afin de poursuivre son activité, mais a en revanche activé ponctuellement des mesures de chômage partiel pour motif de garde d'enfants.

De plus, l'exercice a été caractérisé par la première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 « *relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif* » avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.

1.2 Evènements post-clôture

Néant.

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential

2 Principes et méthodes comptables

2.1.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

— le bilan,

— le compte de résultat,

— l'annexe.

2.1.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

2.1.3 Changement de méthode comptable

Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.
Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Postes impactés, incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice

Les impacts à l'ouverture de l'exercice sur les postes du bilan sont les suivants :

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential

— Reprise de la subvention d'équipement sur bien renouvelable en report à nouveau pour 172K€.

2.1.4 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

2.1.5 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential

3 Informations relatives au bilan

3.1 Actif

3.1.1 Tableau des immobilisations

	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	31/12/2020
Constructions	0			0
Install. Géné. Agenc. Aménag.	100 011	35 267		135 278
Install. Agenc. Sameth	0			0
Matériel test Aspath	0			0
Matériel de bureau	10 208	4 071	7 079	7 200
Matériel informatique	60 520	22 862	20 971	62 411
Mobilier	27 693	57 451	2 421	82 723
Total	**198 432**	**119 651**	**30 471**	**287 612**

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential

3.1.2 Tableau des amortissements

	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Constructions	0			0
Install. Géné. Agenc. Aménag.	45 735	17 147		62 882
Install. Agenc. Sameth	0			0
Matériel test Aspath	0			0
Matériel de bureau	8 115	2 973	7 079	4 009
Matériel informatique	44 912	11 265	20 971	35 206
Mobilier	11 702	19 221	1 059	29 864
Total	**110 464**	**50 606**	**29 109**	**131 961**

3.1.2.1 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions et agencements	Linéaire	15 ans
Installations techniques, matériels et outillages industriels	Linéaire	2 à 15 ans
Matériel de bureau	Linéaire + Dégressif	2 à 5 ans 3 ans
Matériel informatique	Linéaire + Dégressif	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 6 ans

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential

3.1.3 Immobilisations financières

	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	31/12/2020
Dépôts et cautionnements	13 732	45 136		58 868
Total	**13 732**	**45 136**		58 868

Les acquisitions sont principalement constituées du dépôt de garantie de 45 000 € lié aux locaux de Gerland.

3.1.3.1 Titres de filiales et participations

- Liste des filiales et participations

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue *(en %)*	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par l'association et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par l'association	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par l'association au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations **A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus** *1. Filiale (+50% du capital détenu par l'association)*											
Société civile HLR	99	- 132 706	99%	99	99	998 044	45 000	222 824	(19 313)	-	-

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential

3.1.3.2 Créances immobilisées

— Créances rattachées à des participations

- Classement par échéance

 Tableau en annexe.

— Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises
Participations	99
Créances rattachées à des participations	998 044

3.1.4 Créances

Créances	**Montant brut**	**Liquidité de l'actif**	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	998 044	998 044	
Créances clients et comptes rattachés	136 775	136 775	
Autres de l'actif circulant	128 485	128 485	
Charges constatées d'avance	76 899	76 899	
Total	**1 340 203**	**1 340 203**	

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential

3.1.5 Valeurs mobilières de placement

Titre	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus-value latente	Moins-value latente
Part BBC	308 355	308 355		
Total	**308 355**	**308 355**		

3.1.6 Charges constatées d'avance

Charges de fonctionnement		31 899 €
Loyer Gerland		45 000 €
	Total	**76 899 €**

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential

3.2 Passif

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	987 030			(172 424)	814 606
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	407 561	19 867	172 424		599 852
Excédent ou déficit de l'exercice	19 867	(19 867)	66 337		66 337
Total	**1 414 458**	**0**	**238 761**	**(172 424)**	**1 480 795**

3.2.2 Provisions pour risques et charges

3.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	**Provisions au début de l'exercice**	**Augmentations : dotations de l'exercice**	**Diminutions : reprise de l'exercice**	**Provision à la fin de l'exercice**
Provisions pour IDR	389 118	436 751	389 118	436 751
Provision pour litige	75 000	20 000		95 000
Provision pour risque		75 000		75 000
Total	**464 118**	**531 751**	**389 118**	**606 751**

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential

Une provision pour litige prud'homal a été comptabilisée sur l'exercice 2020 au titre de l'affaire Holmes pour 20 000 €. Cette provision représente le risque réel estimé, au regard des demandes formulées par le salarié de l'ordre de 55 000€.

Une provision pour risque Abondement Correctif CPF a été comptabilisée sur l'exercice 2020 pour 75 000 €.

3.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	436 752		436 752

Un accord d'entreprise a été signé le 28/03/2008.

L'indemnité de départ en retraite a été calculée en utilisant le nouveau barème spécifié dans l'accord d'entreprise.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à : 436 752 €. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite.

Ce montant comprend les charges sociales et fiscales qui ont été calculées à hauteur de 40,74% de l'indemnité.

Le total est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges.

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential

3.2.4 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

3.2.4.1 Subventions de fonctionnement affectées

Situations / Ressources	Montant des subventions affectées au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D = A-B+C
Agefiph Cap Emploi	100 000		100 000		0
Total	**100 000**		**100 000**		**0**

Reprise au cours de l'exercice du total des fonds dédiés à hauteur de 100 000€.

3.2.5 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances	
			A plus 1 an	A plus 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont : - à 2 ans au maximum à l'origine - à plus de 2 ans à l'origine Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 901	67 901		
Dettes fiscales et sociales	544 632	544 632		

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	6 442	6 442		
Produits constatés d'avance	141 022	141 022		
Total	**759 998**	**759 998**		

3.2.6 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 141 022 € et correspondent à des subventions perçues pour lesquelles les actions seront menées sur 2020 :

- DRFIP Aura autisme : 15 750 €
- Bayer Alternance : 68 570 €
- Direccte : 44 891 €
- TA 2020 : 11 811 €

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential

4 Informations relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation		
Prestations de service et de formation		69 018
Subventions d'exploitation		4 178 849
Reprises sur provisions, transferts de charges		524 295
Reprises sur fonds dédiés		100 000
Autres produits		3 115
	Total	**4 875 277**

4.1.1 Produits de tiers financeurs : subventions

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.
La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

4.2 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est excédentaire de 2 155 €. Il est composé principalement d'une quote-part de subvention d'investissement reprise au résultat pour 5 102 €.

4.3 Reprise sur provisions, transferts de charges

Les transferts de charges s'élèvent à 524 295 € et concernent principalement :

— la mise à disposition de personnel au Groupement d'Employeurs Handi Lyon Rhône pour 72 976 € ;

— les transferts des charges d'exploitation : 61 594 € ;

— la reprise d'une provision IDR N-1 : 389 118 €.

4.4 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential

Ceci correspond à :

— Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes;

— Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état;

— Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature suivantes :

— Bénévolat pour un total de 5 231 € valorisé au SMIC horaire moyen.

4.5 Autres informations

4.5.1 Ventilation de l'effectif moyen au 31/12/2020

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	3	/
Non cadres	56	/
Total	**59**	/

4.5.2 Information relative à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles s'est élevé à 0 € en 2020.

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential